

Date de
convocation :

16-04-2026

Date d'affichage
de l'ordre du
jour :

16-04-2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 AVRIL 2026

2026-CMa-04-02-

02

DESIGNATION DELEGUE AU GIP MAXIMILIEN

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel Déjardin, Maire.

Étaient présents : Michel Déjardin, Noëlle VAILLANT, Michael CHERON, Sandrine BRIOT, Nadège PREVEL, Gilles MERCIER-PUDDU, Ingrid GAUDAIRE, Jean-Charles BALTUS, David BRY, Alexandre HOUOT, Nicolas VIEZ, Audrey GUEZELLO, Alexandra LE KERVERN, Caroline LOUETTE, Virginie TRECHEREL, Jean LORINE, Catherine GENET, Nadine NINOT, Angélique LEROYER

Absents avec pouvoir : Marc LABROUSSE pouvoir à Michael CHERON , Brice PENICHOT pouvoir à David BRY , Philippe TRECHEREL pouvoir à Virginie TRECHEREL, Sébastien RIDEREAU pouvoir à Alexandre HOUOT, Céline TARDY pouvoir à Nadège PREVEL, Pascaline SEME pouvoir à Sandrine BRIOT, Daniel HERMAND pouvoir à Angélique LEROYER

Absents :

Secrétaire de Séance : Sandrine BRIOT

Soit, sur 27 membres en exercice 19 présents, 8 absents dont 8 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des collectivités territoriales selon lequel le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein

des organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les disposition du présent code et des textes régissant ces organismes.

Vu la délibération du conseil municipal du 15 avril 2026 permettant le vote à main levée pour la désignation des délégués dans les organismes extérieurs,

Considérant que la commune est membre du groupement d'intérêt public du déploiement du service public mutualisé Maximilien ayant pour objet la publication des marchés publics ou encore la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité,

Considérant qu'il convient de les désigner au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours,

Considérant les candidatures de Alexandre HOUOT

Le conseil municipal à la majorité – 22 voix pour – 5 abstentions décide :

Article 1 : Le délégué de la commune pour le GIP Maximilien est :

Alexandre HOUOT

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et au GIP Maximilien

Date de transmission de la délibération au contrôle de légalité
.....
Date de publication
.....
Acte rendu exécutoire le
.....
Pour le Maire et par délégation,
Laëtitia LHERMITTE
Directrice générale des services

Le Maire,

Michel Déjardin



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.